



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2022

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue lundi le quatrième (4^e) jour du mois de juillet deux mille vingt-et-deux à 19h30, au Centre communautaire *Albert-Santerre*, situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Sont présents

Mme Sonya Lapointe, conseillère # 1
M. André Choinière, conseiller # 2
Mme Myriam Falcon, conseillère # 4
M. Éric Rioux, conseiller #6

Sont absents

M. Ghislain Quintal, conseiller # 5
Mme Annie Préfontaine, conseillère # 3

Formant quorum, sous la présidence de Madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Greffière d'assemblée : Madame Sophie Bélair Hamel

1.OUVERTURE

2.ORDRE DU JOUR

3.PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022

4.CORRESPONDANCE

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

6.URBANISME

- 6.1 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS
- 6.2 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME

7. TRÉSORERIE

- 7.1 COMPTES À PAYER
- 7.2 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE PROPOSITION DE SOLUTION TI POUR UN CHANGEMENT DE POSTE
- 7.3 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE PROPOSITION DE SOLUTION TI POUR UN PROJECTEUR ET ÉCRAN DE PROJECTION
- 7.4 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE D'AUDIT DU RAPPORT FINANCIER DE RCGT

8. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

- 8.1 DÉNONCIATION DE L'ENTENTE DE SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE
- 8.2 DOSSIER SANTÉ ET SERVICES DE FIN DE SEMAINE

9. VOIRIE MUNICIPALE

- 9.1 CHANGEMENT AFFECTATION DU SURPLUS DE FONCTIONNEMENTS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

9.2 AUTORISATION D'APPELS D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX POUR LA PRÉPARATION DES
ABRASIFS NÉCESSAIRES À L'ENTRETIEN HIVERNAL DES ROUTES

9.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET
REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

9.4 INSTALLATION D'UN DOS D'ÂNE SUR LE RANG DE L'ÉGLISE SUD

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE 200IEM DE LA GRANGE WALBRIDGE

11.2 DEMANDE DE FINANCEMENT MUSÉE MISSISQUOI

11.3 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU SAM

12. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

2. ORDRE DU JOUR

2022.07117

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour proposé le 4 juillet 2022, soit adopté en laissant le point *Affaires* diverses ouvert jusqu'à la fin de la présente séance.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022

2022.07118

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de ladite séance soit approuvé et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE

4. CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance d'intérêt public.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

6. URBANISME

6.1 Rapport des permis émis

Les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de la liste des permis émis en juin 2022.

6.2 Rapport du comité consultatif en urbanisme

2022.07119

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du rapport émis par le comité consultatif en urbanisme le 22 juin 2022 ;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Myriam Falcon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil entérine les décisions du comité consultatif en urbanisme et autorise les demandes déposées sans restriction supplémentaire;

QUE le rapport du Comité consultatif en urbanisme soit considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit;

ADOPTÉE

7. TRÉSORERIE

7.1 Comptes à payer

2022.07120

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation de compétence dévolue à la direction générale, ainsi que les autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises par le conseil municipal lors des séances précédentes;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et dépenses autorisées, ainsi qu'en vertu de la délégation de compétence de la direction générale;

QUE le conseil approuve les dépenses présentées sur la liste des comptes payés ainsi que les comptes à payer et autorise leurs paiements.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

7.2 Acceptation de l'offre de proposition de solution TI pour un changement de poste

2022.07121

CONSIDÉRANT que les équipements ne sont pas assez performants et que ce problème occasionne des problèmes de délais et d'espace important ;

CONSIDÉRANT que dans un contexte de pandémie de la Covid-19 et de télétravail périodique, la performance des équipements est importante afin d'assurer une rapidité d'opération;

CONSIDÉRANT que certains postes rencontrent à peine les spécifications minimums de l'environnement informatique actuel de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la direction municipale souhaite mettre en place un environnement informatique stable et performant pour la sécurité des données et la fiabilité du réseau;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu en 2020 une subvention d'aide financière dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et de 46 625 \$ et que celle-ci n'est pas entièrement affectée ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la proposition de nouveau poste de Girafe Conseils TI afin de mettre à jour les équipements informatiques au montant de 1 425.69 \$.

ADOPTÉ.

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

7.3 Acceptation de l'offre de proposition de solution TI pour un projecteur et

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

écran de projection

2022.07122

CONSIDÉRANT que le conseil municipal considère qu'un projecteur serait un ajout important au Centre-communautaire Albert Santerre. Cet équipement servirait notamment pour les séances de conseil, les séances de travail et certains évènements de loisirs.

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu en 2020 une subvention d'aide financière dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et de 46 625 \$ et que celle-ci n'est pas entièrement affectée ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la soumission concernant l'achat d'un projecteur de Girafe Conseils TI au montant de 1 336 \$, si celui-ci est amovible et peut servir pour des besoins extérieurs.

ADOPTÉ.

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

7.4 Acceptation de l'offre de service d'audit du rapport financier de RCGT

2022.07123

CONSIDÉRANT que le conseil désire renouveler le service d'audit financier avec Raymond Chabot Grant Thornton ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Myriam Falcon
ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la soumission concernant l'audit du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 au montant de 12 635 \$.

ADOPTÉ.

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

8. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

8.1 Dénonciation de l'entente de services de sécurité incendie

2022.07124

Considérant que l'entente intermunicipale pour la fourniture de services de sécurité incendie sera échu au 31 décembre 2022;

Considérant que selon les modalités de ladite entente, celle-ci doit être dénoncée six mois avant son échéance afin de contrer son renouvellement automatique;

Considérant que certaines précisions et/ou modifications doivent être apportées à l'entente notamment en ce qui concerne les charges d'administration;

Considérant également que le Service incendie de la Ville de Bedford vit actuellement des problématiques face aux services rendus à d'autres municipalités avoisinantes non-membres de l'entente qui ne sont présentement pas autosuffisantes et qui engendrent des coûts supérieurs aux tarifs d'entraide facturés présentement;

Proposé par Éric Rioux
Appuyé par Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que ce conseil informe les autres municipalités signataires de l'entente intermunicipale de fourniture de services incendie de son désir de ne pas renouveler l'entente sous sa version actuelle;

Que ce conseil mandate le maire et le directeur général à négocier une nouvelle entente visant entre autres à clarifier les charges d'administration ainsi que tout autres modifications ou ajouts jugés nécessaires.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

8.2 Dossier santé et services de fin de semaine

2022.07125

Considérant que le pôle de Bedford dispose de médecins depuis 1860;

Considérant que le milieu de vie s'est mobilisé en 1949-1950 pour se doter d'un hôpital et de soins de longue durée à Bedford lequel est devenu le CLSC CHSLD La Pommeraie, rue St-Joseph, à Bedford;

Considérant que les citoyens du pôle de Bedford paient des impôts et ont droit à des services de santé de proximité, en tout temps, à Bedford;

Considérant la perte de pouvoir décisionnel local au fil des ans, perte inadmissible et désavantageant le pôle de Bedford;

Considérant que la réforme Barrette a affecté le pouvoir décisionnel local;

Considérant que c'est le milieu de vie (conseils municipaux, associations diverses, la FADOQ) qui doit influencer sur le développement des services de santé en continu;

Considérant que le lieu décisionnel qu'il soit de Longueuil ou Sherbrooke n'améliore pas les services du pôle de Bedford lequel se considère comme un « bout de ligne administratif » (Ville de Bedford, Canton de Bedford, Stanbridge Station, Stanbridge East, Notre-Dame-de-Stanbridge, Pike River, Saint-Armand et Saint-Ignace-de-Stanbridge) abandonné à son sort;

Considérant que ce n'est pas aux citoyens de se déclarer malade selon l'horaire ou la disponibilité des médecins alors que ceux-ci sont payés pour être au service des citoyens;

Considérant qu'une réorientation des priorités de services au CIUSSS Estrie doit cibler un vrai pouvoir local et décisionnel comme ce l'était auparavant avec un C.A. local;

Considérant qu'une population âgée constitue l'une de clientèles principales du pôle de Bedford et que certain/e/s ne peuvent se déplacer facilement;

Considérant que le pôle de Bedford est étiqueté « DÉVITALISÉ » par la MRC de Brome-Missisquoi et que certaines mesures prises par le CIUSSS Sherbrooke vont le « DÉVITALISER » davantage ce qui est un non-sens;

Considérant que les petites communautés ont droit d'existence et donc d'être desservies par des services de l'état;

Considérant qu'un projet de conservation d'une résidence OMH-santé pour personnes âgées est en évolution et doit être réussie;

Considérant que le pôle de Bedford doit connaître le nom du répondant avec pouvoir réel au CIUSSS de Sherbrooke tant en matière de santé qu'en soins en résidence projeté par un groupe de Bedford (OMH-santé- CIUSSS);

Considérant que le CIUSSS a avantage à collaborer à des projets novateurs quitte à modifier certaines normes;

Considérant que le milieu de vie du pôle de Bedford va se mobiliser via les conseils municipaux et ses associations;

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière

APPUYÉ PAR Myriam Falcon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le conseil municipal de Saint-Ignace-de-Stanbridge insiste auprès du CIUSS Estrie :
Qu'il /elle est contre toute réduction de services médicaux à Bedford;

Demande que des services médicaux de proximité et de médecins disponibles soient offerts chaque fin de semaine à Bedford et d'éviter les déplacements de la clientèle vers le GMF de Cowansville;

Demande que le dossier Villa des Rivières, rue St-Joseph à Bedford, soit piloté par le CIUSSS Estrie et L'OMHBM avec ouverture et positivisme;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

Que le CIUSSS Estrie avec les représentants du pôle de Bedford rencontrent / recrutent de futurs médecins ou les intéressent à pratiquer leur profession à Bedford ou s'intéressent à des pistes de solution pour la communauté du pôle de Bedford.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à :

Monsieur Christian Dubé, ministre de la Santé du Québec;
Monsieur Stéphane Tremblay, président directeur général du CIUSS Estrie;
Dre Isabelle Samson, directrice de la Santé Publique CIUSS Estrie;
Madame Isabelle Charest, députée de Brome-Missisquoi et ministre;
Monsieur Robert Desmarais, directeur général de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

9. VOIRIE MUNICIPALE

9.1 Changement affectation du surplus de fonctionnements

2022.07126

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil autorise le changement d'affectation d'un montant de trois-cent-mille dollars (300 000 \$) du surplus de fonctionnements de l'année 2019-2020 pour des travaux de resurfacement sur le chemin St-Ignace, vers des travaux de pulvérisation et pavage sur le rang de l'église sud.

Ce montant fera aussi objet de seuil pour la demande de subvention à la TECQ.

QUE ce conseil décrète que cette somme devra être exclusivement utilisée à cette fin.

9.2 Autorisation d'appels d'offres pour la fourniture de matériaux pour la préparation des abrasifs nécessaires à l'entretien hivernal des routes

2022.07127

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la direction générale de procéder au renouvellement des contrats d'achats ou aux appels d'offres de matériaux nécessaires à la préparation des abrasifs pour l'entretien des routes en hiver.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

9.3 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (pavl) VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

2022.07128

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option basé sur l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité Mme Sophie Bélair Hamel directrice-générale, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ATTENDU QUE la municipalité mandate la firme Tetra Tech QI Inc. pour compléter la demande d'aide financière et la transmettre au Ministère, ainsi que tous les documents additionnels requis et d'en assurer le suivi concerné ;

ATTENDU QUE la municipalité avait fait une demande d'aide financière déposée lors de l'appel de projets du 1^{er} août au 30 septembre 2021 et que celle-ci n'a pas été retenue (dossier : TED97347) ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Éric Rioux, appuyée par André Choinière, il est unanimement résolu et adopté que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

9.4 Installation d'un dos d'âne sur le rang de l'église sud

2022.07129

CONSIDÉRANT le problème de vitesse sur le Chemin Saint-Ignace, à l'intersection du rang de l'église;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a baissé la limite de vitesse à 40 km/h au centre-ville de Saint-Ignace de Stanbridge en 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la problématique est toujours présente ;

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR Éric Rioux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte l'installation d'un dos d'âne à l'entrée du centre-ville (en arrivant du sud), plus précisément sur le rang de l'église sud.

ADOPTÉE

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Ethier demande une précision concernant le programme d'aide à la voirie locale (pavl) volet redressement et accélération. La directrice générale, Sophie Bélair Hamel, lui explique que cette aide financière concerne les routes locales de niveau 1 et/ou 2, et que les travaux qui visent à améliorer l'état global du réseau routier local, sont admissibles à une aide financière pour la réalisation de travaux déterminés dans le cadre d'un plan d'intervention en infrastructures routières locale. Cette aide financière peut aller de 50 % à 75 % des coûts admissibles.

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1 Demande de contribution financière pour le 200^{iem} de la Grange Walbridge

2022.07130

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement d'une somme de 200 \$ à la société d'histoire de Missisquoi pour souligner le 200^{iem} de la grange Walbridge.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense

11.2 Demande de financement Musée Missisquoi

2022.07131

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise une contribution de 1500\$ pour l'année 2022\$.

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

11.3 Demande de contribution financière du SAM

2022.07132

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement d'une somme de 300 \$ à SAM pour son évènement annuel ;

ADOPTÉE

Je, greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense

12. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

2022.07133

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil déclare la clôture de l'assemblée ;

Il est 20h08.

ADOPTÉE

Dominique Martel
Mairesse

Sophie Bélair Hamel
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Dominique Martel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Dominique Martel, mairesse